

Créteil, le 13 Janvier 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

-Mesdames et Messieurs les proviseurs  
de lycées publics

-Mesdames et Messieurs les proviseurs  
de lycées privés

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie – directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

PAPP

Pôle Académique de Prospective et  
Performance

Affaire suivie par :

Céline GONDOUIN  
Téléphone  
01 57 02 66 54  
Mél

[celine.gondouin@ac-creteil.fr](mailto:celine.gondouin@ac-creteil.fr)

Valérie BENISTY-LEPRISÉ  
Téléphone  
01 57 02 60 19  
Mél

[valerie.leprise@ac-creteil.fr](mailto:valerie.leprise@ac-creteil.fr)

01 57 02 66 55 (Secrétariat)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web: [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

### Circulaire n° 2020-007

**Objet : Enquête Insertion dans la Vie Active 2020 (IVA)**

**PJ : Annexe - modalités de connexion à l'application**

L'enquête annuelle relative à l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif est reconduite sous sa forme habituelle pour la dernière année (2020). **En effet, à partir de 2021, les enquêtes d'insertion seront remplacées par un dispositif automatisé de traitement des données administratives, baptisé InserJeunes. Il est actuellement en phase d'expérimentation et ne se substitue pas à cette dernière enquête en cours.**

Sont concernés les élèves issus des formations technologiques et professionnelles qui seront interrogés sur leur situation au 1<sup>er</sup> février 2020.

Les résultats de cette enquête présentent un intérêt évident et majeur dans la mesure où ils permettent un suivi individuel du devenir des élèves par les établissements, mais surtout de mieux apprécier leur parcours. Je vous rappelle que chaque établissement peut consulter les résultats anonymes de ses élèves sur 3 ans, dans l'application IVA (voir modalités de connexion en annexe).

Sont concernés les élèves sortants :

- De 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de CAP ;
- D'une mention complémentaire ;
- De seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel ;
- De 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> (voire de 3<sup>ème</sup>) année de BTS et DTS + classe de mise à niveau ;
- De dernière année d'une formation aux métiers d'arts tels que les BMA, DMA.

Il s'agit des élèves scolarisés dans votre établissement en 2018-2019 et sortis du système éducatif début juillet 2019, diplômés ou non.



Comme chaque année, la procédure se déroule en plusieurs étapes :

2

	QUI	ETAPES	QUAND
1	Rectorat/PAPP	Le recensement des élèves concernés, dits « sortants » via l'application nationale IVA	Du 16/12/2018 au 20/12/2018
2	Rectorat/PAPP	L'envoi aux établissements du matériel d'enquête (nombre de questionnaires correspondant au nombre d'élèves recensés)	Fin janvier
3	Établissement	L'envoi aux élèves du questionnaire	Fin janvier/ 1 <sup>ère</sup> semaine de février
4	Élèves	Le retour aux établissements des questionnaires complétés par les élèves	Février/Mars
5	Établissement	La saisie des données des retours des questionnaires au format papier	Jusqu'au 03 avril 2019 au plus tard
6	Établissement	L'envoi au rectorat des questionnaires pour archivage	Avant le 31/05/2020

#### Le recensement et la validation des « sortants » de votre établissement :

Cette étape est réalisée par le Pôle Académique de Prospective et de Performance (PAPP). **Il a d'ores et déjà identifié quelques élèves exclus du champ de l'enquête**, à savoir les élèves déjà recensés en poursuite d'études : présents dans la base élèves académique à la rentrée 2019, en apprentissage ou inscrits dans le supérieur. Ils apparaîtront en fin de liste, pour information.

#### Interrogation des élèves par mail :

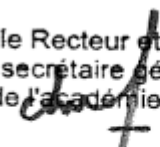
Depuis 2019, les élèves ayant une adresse mail renseignée dans SYSCA reçoivent automatiquement le questionnaire par courriel et ont un lien pour répondre directement sur l'application nationale ; vous n'avez pas à leur envoyer l'exemplaire au format papier ni à saisir leurs réponses.

#### L'envoi des questionnaires :

Mes services adresseront aux lycées concernés, fin janvier, les questionnaires qui devront être transmis aux élèves. Un guide d'enquête détaillant cette procédure y sera joint.

Il vous appartiendra dès lors d'en expédier un exemplaire aux élèves « sortants » **avant le 07 février 2020**. Ce questionnaire devra être accompagné d'une lettre d'information (fournie par les services académiques) ainsi que d'une enveloppe retour, affranchie par vos soins, à l'adresse de l'établissement.

Je vous remercie pour votre collaboration dans la conduite de cette enquête.

Pour le Recteur et par délégation  
Le secrétaire général adjoint  
de l'Académie de Créteil  
  
Mehdi CHERFI